



## CHARTRE D ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

### **ART 1/ : la famille de la FFJSN comprend les acteurs de la joute et de la rame, les institutions et les personnes environnantes**

Les acteurs sont :

- Les sportifs, les arbitres, les officiels ,de compétition ,les éducateurs, les entraîneurs, l encadrement ,les dirigeants, le personnel bénévole ou salarié  
Ils garantissent le bon déroulement et le plaisir du jeu, le dépassement de soi et la convivialité  
Ils se soumettent en toutes circonstance quelles qu elles soient a des règles d éthiques et de déontologie pour eux m^mes et les autres
- les institutions regroupent les clubs, la Fédération ,les comités ou ligues territoriales, ainsi que les institutions (commissions)représentatives de la joute et de la rame  
elles assurent l'encadrement des pratiquants, et des activités sportives, et veillent au déroulement régulier des épreuves, dans des conditions qui garantissent l'équité, l'intégrité, la santé et la sécurité  
Elles sont garantes du respect et de la transmission de l'esprit sportif et des valeurs de notre sport  
Elles s'appliquent elles mêmes ces valeurs et adoptent les règles ,le fonctionnement la gouvernance et l'organisation qui favorisent la diffusion, la compréhension et l'adhésion a ces valeurs
- les personnes environnantes sont les supporters, les parents, les collectivités territoriales, les partenaires et les médias. Il leur appartient, dans les règles qui leur sont propres, d adopter une attitude compatible avec notre sport

### **ART 2/ Respecter les règles du jeu dans la lettre et dans l'esprit**

- disposer de règles de jeu simples et cohérentes, admettre, enseigner, appliquer et faire appliquer en toutes circonstances les règles du jeu
- expliquer les règles du jeu de façon ludique et pédagogique notamment auprès des jeunes ,les éducateurs ont un rôle primordial
- appliquer les règles en fonction du niveau de pratique afin de faciliter l'apprentissage de manière progressive
- promouvoir les droits et les devoirs de chacun
- donner l'occasion aux pratiquants d arbitrer a titre éducatif
- respecter les institutions et règlements de la FFJSN sans en déroger
- impliquer les dirigeants dans la responsabilité qu ils détiennent a garantir le respect des valeurs de notre sport et de ses règlements
- interdire tout pari sportif sur les compétitions FFJSN

### **ART 3/ : Respecter les arbitres**

Il est impossible de pratiquer des compétitions sans arbitres

- Développer le respect des règles et des arbitres qui les appliquent
- créer des conditions de compétition fondées sur un respect mutuel entre les officiels et les compétiteurs, en promouvant des échanges francs, courtois et constructifs, par des opérations de

communication, susciter des vocations à l'arbitrage, lutter avec sévérité contre toute forme d'indiscipline

- sensibiliser les arbitres à la nécessité de demeurer compétents et garants de la règle et de l'équité, et de pouvoir justifier leurs décisions

#### **ART 4/ Adopter un comportement exemplaire en toute circonstance**

- considérer que les règles éthiques de la joute et de la rame, et ses principes déontologiques, constituent le socle de l'intérêt supérieur de la joute et de la rame

- adopter en toute circonstance un comportement respectueux, en s'interdisant critiques, moqueries ou injures à l'égard d'un acteur de la discipline sportive quelque soit sa fonction

- avoir conscience de son image et ce qu'elle projette sur les autres, le public ou les médias, s'assurer en tant qu'entraîneur éducateur ou responsable dirigeant de la maîtrise de l'agressivité de ses compétiteurs, bénévoles et supporters, mettre en place un observatoire de comportement et éventuellement récompenser les comportements exemplaires par un prix d'exemplarité

#### **ART 5/ respecter et préserver la santé et l'intégrité physique de tous les pratiquants**

- pratiquer la joute ou la rame sans jamais porter atteinte délibérément à l'intégrité physique des autres acteurs, ou mettre en péril sa propre santé

- promouvoir et développer à tous les niveaux une pratique prenant en considération la santé et l'intégrité physique des pratiquants et des acteurs sportifs

- inclure les problématiques de santé, et de récupération suffisante, dans le rythme et l'exigence des entraînements et des compétitions

- refuser qu'un sportif blessé reste dans un bateau, prévoir un poste de secours et un appel en cas d'urgence

- donner la feuille de reprise après blessure au club ou au blessé, qui doit être signée par le médecin pour que le blessé puisse reprendre la compétition

#### **ART 6/ : faire de son sport un vecteur d'éducation de développement et de lien social**

- promouvoir à tous les niveaux la pratique de la joute et de la rame centrée sur l'éducation et l'épanouissement personnel, et en faire un lien de promotion sociale

- favoriser l'esprit collectif, les actions d'insertion, les actions caritatives, développer dans la mesure du possible des programmes pour les personnes en situation de handicap

- développer les formations éducateurs, entraîneurs, arbitres, barreaux, videastes, et informer les dirigeants de toutes les réglementations

- faire admettre comme un devoir, à tous les niveaux, le refus de toute forme de tricherie destinée à fausser le résultat ou le déroulement d'une compétition, dénoncer les actions anti-sportives, mettre en place des moyens de résolution de conflit, appliquer les sanctions

#### **ART 7/ : assurer le libre et égal accès à tous**

- donner à tous les compétiteurs l'occasion de participer

- renforcer l'universalité de la joute et de la rame en construisant et en développant des compétitions accessibles à tous

- justifier toute mesure tendant à refuser ou restreindre l'accès à un compétiteur ou à un groupement dans la mesure où il respecte les règles d'éthique et de déontologie, et particulièrement pour les phases qualificatives des championnats et coupe de France

- promouvoir et développer a tous les niveaux une pratique sportive empreinte de tolérance et respectueuse des différences, refusant catégoriquement les attitudes et propos blessants et discriminatoires, par rapport a ces différences

- encourager et promouvoir la responsabilité des femmes, développer la féminisation dans l'esprit de l'universalité de la discipline, concevoir des formes pratiques ou des systèmes de compétition qui favorisent la pratique féminine, permettre au plus grand nombre de femmes qui le souhaitent d'accéder a des postes de dirigeants locaux ou fédéraux

**- ART 8/ : garantir l'indépendance fonctionnelle des institutions**

- développer des relations harmonieuses entre les institutions, les clubs, les autorités publiques, garantir un fonctionnement démocratique transparent et impartial des institutions

- respecter le processus démocratique de désignation et la transparence de fonctionnement des organes de la FFJSN

- garantir l'impartialité des institutions de leurs organes et de leurs commissions, ainsi que les décisions prises, faciliter a tout licencié qui le souhaite le dépôt de sa candidature aux postes a responsabilité, en limitant autant que possible le cumul de mandat, cumul interdit entre les responsabilités de ligue et les postes de président, secrétaire et trésorier FFJSN

**- ART 9/ : garantir le déroulement sincère et équitable des compétitions**

- garantir l'équité et la sincérité des compétitions organisées par les institutions de la FFJSN, promouvoir auprès de tous une pratique sur laquelle ne pèse aucun soupçon de manipulation des résultats, qui sera immédiatement sanctionnée sportivement

- prohiber l'usage ou le trafic de produits dopants et, le cas échéant, mener a bien la mission disciplinaire a l'égard des contrevenants

**- ART 10/ : contribuer a la protection de l'environnement, associer parents, spectateurs et médias a l'éthique et a la déontologie**

- sensibiliser les acteurs de la FFJSN mais aussi les supporters, spectateurs et parents a avoir une attitude eco responsable sur les bassins ou dans les clubs

- utiliser pour les déplacements les moyens de transports tels que co voiturage ou transport en commun dans la mesure du possible

- intégrer les principes de développement durable dans les achats auprès des fournisseurs

- faire reconnaître la légitimité des éducateurs, entraîneurs, dirigeants mais en favorisant la participation des parents dans la vie des clubs, divulguer des messages véhiculant les valeurs de la joute et de la rame, sa convivialité, son originalité et son histoire

- consolider la relation loyale et durable avec les médias, et les partenaires, en les associant a l'éthique et la déontologie de la FFJSN

- diffuser et respecter cette charte adoptée en assemblée générale FFJSN conformément à la loi 2017-261 du 1 mars 2017

